

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 16 DECEMBRE 2014 Spécial Installation CAYRES

Ce CHSCT était convoqué à la demande des représentants **FO DGFIP** appuyés par les autres organisations syndicales pour traiter des conditions matérielles de l'installation des collègues dans la trésorerie fusionnée de Cayres, pendant la période transitoire, puis dans les locaux définitifs.

Le président a présenté les éléments nouveaux du dossier depuis le CHS du 25 novembre. Il a fait part de sa rencontre avec le maire de Cayres qui l'a informé de la décision de La Poste de retirer son bureau des locaux actuels dès janvier 2015, et d'ouvrir une agence postale communale dans les locaux de la mairie, tout ceci avec l'accord du maire.

En conséquence, si cet accord est ratifié très prochainement par le conseil municipal, les travaux d'aménagement des locaux de la nouvelle trésorerie pourrait être engagés dès le début du mois de janvier. Le maire de Cayres envisage de livrer ces locaux début avril, ce qui, selon le président, limiterait de façon significative, la période « transitoire » pendant laquelle les collègues vont être entassés dans les minuscules locaux actuels.

A noter que l'arrêté ministériel de fusion des trésoreries Cayres- Pradelles et Le Monastier-Fay n'est toujours pas signé. On s'interroge : ou le ministre a d'autres chats à fouetter, ou il croule sous le nombre d'arrêtés à signer !

Après avoir rappelé l'opposition de FO aux restructurations- fusions des services et à l'entassement insupportable, même s'il est limité en temps, pour les collègues concernés, les représentants **FO DGFIP** ont formulé les demandes suivantes :

1- Installation provisoire pendant la période transitoire

- cette installation doit durer le moins longtemps possible, compte- tenu de l'exiguïté des lieux aggravée par le remplissage de mobilier supplémentaire ;
- l'appartement mis à disposition par la commune pour stocker les documents des deux trésoreries qui ne sont pas utilisés au quotidien, doit être assaini et refait pour permettre d'installer un coin repas. En effet, comme a pu le constater la délégation désignée par le CHS le 25 novembre, le mauvais état des lieux et l'odeur peu ragoutante qu'ils exhalent ne permettent pas d'accueillir dignement des personnes.

La direction a répondu qu'elle allait en faire la demande rapidement au maire de Cayres, mais ne s'est pas engagée sur un calendrier de réalisation.

2- Installation définitive

- Chauffage : les représentants **FO DGFIP** ont relevé que, dans la nouvelle configuration des locaux, le positionnement des radiateurs, concentrés sur deux points opposés ne permettrait

pas une diffusion efficace de la chaleur. Ils ont donc demandé l'ajout d'autres éléments chauffants, notamment près des portes d'accès, ce en quoi ils ont été rejoints par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

- La distribution des locaux fait apparaître une surface moyenne, sans aucun mobilier, d'environ 12 m2/agent, mais cela au prix d'aucun local d'archivage digne de ce nom pour une trésorerie, et d'un « coin repos » qui ne peut devenir un « coin repas » agréé par les services sociaux, car minuscule et non doté d'un point eau.

Une longue discussion a suivi qui a permis de mesurer que les avantages des nouveaux locaux étaient contrebalancés par de nombreuses contraintes, la première d'entre elles résidant dans la superficie insuffisante du site.

Les représentants **FO DGFIP** ont alors demandé, pour pallier à ces problèmes, que la direction propose à la mairie de Cayres de lui louer les locaux de l'ancienne trésorerie pour permettre à la fois l'archivage et l'installation décente du coin repas, d'autant plus que, d'une part, ces locaux sont difficilement réutilisables et que, d'autre part, une partie des économies réalisées avec la résiliation du bail des trésoreries de Fay et de Pradelles peut bien être réinvestie pour l'amélioration des conditions de travail des collègues.

Le président s'est engagé à en faire la demande au maire de Cayres, sans donner de garantie pour autant.

Compte-tenu du nombre de questions laissées sans réponse suffisante, les représentants **FO DGFIP** se sont abstenus.

Les représentants **FO DGFIP** : Chantal BONELLO- Julien JOBLET



À vos côtés,



de votre côté,

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à

, le

signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

